



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 496.46-2026

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026, a adopté le règlement numéro 496.46-2026 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 496.46-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 496-2015 AFIN D'INTÉGRER UNE NOUVELLE VISION D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LES RUES DUPONT ET DU COLLÈGE

Le règlement 496.46-2026 a reçu son certificat de conformité de la MRC de Portneuf en date du 18 juin 2026.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 22^E JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.

La greffière adjointe,

Nicole Richard